



COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20241127-2024_81-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	3
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	3
2.2. RECETTES.....	4
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	4
3.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	4
3.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	4

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20241127-2024_81-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté Alès Agglomération
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liées au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi : Communauté Alès Agglomération (Alès, Anduze, Aujac, Bagard, Boisset et Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran et Nozières, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet-les-Alès, Castelnau Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Corbès, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, Génolhac, La Grand'Combe, La Vernarède, Le Martinet, Les Plans, Les Mages, Les Salles du Gardon, Lamelouze, Laval Pradel, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute les Tavernes, Rousson, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Christol-lez-Alès, Saint Etienne de l'Olm, Saint Florent sur Auzonnet, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean de Valérisclé, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Julien de Cassagnas, Saint Julien les Rosiers, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgalgues, Saint Maurice de Cazevieille, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte Cécile d'Andorge, Sainte Croix de Caderle, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres et Vézénobres) et, via des conventions d'ententes, 19 communes de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (Allègre les Fumades, Barjac, Bessèges, Bordezac, Courry, Gagnières, Méjannes le Clap, Meyrannes, Molières sur Cèze, Peyremale, Potelières, Rivières de Theyrargues, Robiac Rochessadoule, Rochegude, Saint Ambroix, Saint Brès, Saint Denis, Saint Jean de Maruéjols et Avéjan et Tharoux), soit au total 91 communes.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, sur la plupart des communes mais pas sur toutes
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : Délibération C2022_05_15 du Conseil de Communauté du 7 décembre 2022

Pour rappel, par délibération du 2 juin 2022, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes a souhaité restituer la compétence « assainissement non collectif » à Alès Agglomération, seule adhérente à cette compétence.

Les deux membres du Syndicat Mixte, Alès Agglomération et la Communauté de Communes de Cèze Cévennes, ont approuvé cette restitution par délibérations de leur conseil communautaire, respectivement les 29 juin et 27 septembre 2022.

L'arrêté préfectoral n° 30-2022-10-24-00001, en date du 24 octobre 2022, approuve la restitution de la compétence « assainissement non collectif » par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à Alès Agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) n'est plus une compétence du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes mais d'Alès Agglomération.

1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

- Type de contrat : Marché de prestation de services
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
- Date de début de contrat : 1^{er} août 2022
- Date de fin de contrat : 31 juillet 2023
- Missions du prestataire : Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

- Type de contrat : Marché de prestation de services
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
- Date de début de contrat : 1^{er} août 2023
- Date de fin de contrat : 31 juillet 2024
- Missions du prestataire : Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 33 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service d'environ 148 000.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est d'environ 15 000.

Ces chiffres regroupent ceux d'Alès Agglomération (gestion directe) et ceux de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (conventions d'ententes)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	---	---
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	---	---
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	---	---

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de **80** (80 en 2022).

En 2023, **1 478** contrôles d'installations existantes ont été réalisés (1 321 en 2022).

15 000 installations existantes ont été contrôlées depuis la création du service.

En 2023, **192** contrôles d'installations neuves ou réhabilitées ont également été effectués (200 en 2022).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	180 €	180 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	270 €	270 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	360 €	360 €
	Pour chaque installation recevant une charge brute de pollution comprise entre 1,2 et 12 Kg/jour/DBO5	360 €	360 €
Tarif du contrôle des installations existantes en € (montant forfaitaire annualisé intégrant le montant dû pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la vente d'un bien immobilier)	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	20 €	20 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	30 €	30 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	40 €	40 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	-	-	-
Compétences facultatives			
-	-	-	-

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération C2022_05_01 du Conseil de Communauté du 7 décembre 2022

2.2. Recettes

	Exercice 2022			Exercice 2023		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	316 716,11 €	-	316 716,11 €	303 977,87 €	-	303 977,87 €

3. Financement des investissements

3.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des **travaux réalisés** durant l'exercice budgétaire **2023** est de 0 €.

3.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
-	-
-	-

Sans objet.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20241127-2024_81-DE